

ESPACE MULTISOLEIL



**GUIDE DES PARTICIPANT·E·S, DES PARENTS ET DES TUTEUR·TRICE·S
CODE DE VIE ET DES RESPONSABILITÉS D'ESPACE MULTISOLEIL**

Dernière mise à jour : mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

NOTRE HISTOIRE - ÉQUIPE	P.3
PROCESSUS D'ADMISSION	P.4
NOTRE OFFRE DE SERVICE	P.5
UNE JOURNÉE TYPE - LE MATÉRIEL À APPORTER	P.6
POINT SUR L'ALIMENTATION ET LA MÉDICATION	P.7
LE CODE DE VIE ET DES RESPONSABILITÉS - Savoir être	P.8
LE CODE DE VIE ET DES RESPONSABILITÉS - Matériel de confort et de sécurité	P.9
RETARD ET POLITIQUE D'ANNULATION	P.10
FAQ	P.11



Il est possible de nous joindre par

Téléphone : 438 397 449
Courriel : info@espacemultisoleil.org
Site web : www.espacemultisoleil.org
Et de nous retrouver sur



NOTRE HISTOIRE

Espace Multisoleil existe depuis 1975. L'organisme a été fondé suite à une demande faite à la ville de parents d'enfants en situation de handicap.

Notre mission : Offrir des services de loisirs adaptés à des jeunes âgés entre 6 et 30 ans ayant un handicap physique avec ou sans déficience intellectuelle. ☀️ ☀️ ☀️



Équipe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Charles Maher - Co-Président
Daly Anne Zogbo - Co-présidente
Houa Kasmi - Trésorière
Christine Landry - Secrétaire
Josée Arseneault - Administratrice
Dominic Noël-Aprile - Administrateur
Malaïka Musampa - Administratrice
Thérèse Bernier - Administratrice
Catherine Nault - Administratrice

ÉQUIPE DE GESTION

Samuel Pignedoli – Directeur général
Macilia Abou – Directrice de programme
Galilée Igal Rwamiye - Coordination de site
Lucile Thomas - Coordinatrice des communications
Raphaëlle Blanchard - Chargée de communication et d'administration

ÉQUIPE DE COORDINATION

Andrew Harvey – Coordonnateur adj.
Emilie Bouthilette – Coordonnatrice adj.
Raphaëlle Saint-Vil – Coordonnatrice adj.
Wéry Elena Guzmán - Coordonnatrice adj.

ÉQUIPE D'ANIMATION

& PRÉPOSÉ·E·S

45 animateur·trice·s et 4 préposé·e·s dynamiques complètent l'équipe.



LE PROCESSUS D'ADMISSION

ÉTAPE 1

Compléter le formulaire pour que nous puissions vérifier l'admissibilité du ou de la participant·e. Nous contacterons aussi les professionnel·le·s dans le dossier du ou de la participant·e pour confirmer son admissibilité.

Voici une liste non exhaustive de nos critères d'admission:

- Être âgé·e entre 6 et 30 ans
- Avoir un diagnostic de déficience physique
- Être en mesure de comprendre une consigne simple
- Pouvoir s'intégrer dans des activités de groupes

Nous vous contacterons lorsque l'évaluation sera terminée pour vous informer du résultat de celle-ci. Vous pourrez à ce moment nous partager quelle offre d'activité correspond à vos besoins. Vous recevrez par la suite par courriel les formulaires d'inscription lors des périodes de celles-ci.

ÉTAPE 2

À SAVOIR

* Une période d'essai suivant l'admission d'un·e nouveau·elle participant·e débute à la première journée de participation et prend fin deux semaines après.

* Les participant·e·s sont en évaluation constante. Si le ou la participant·e ne répond plus aux critères durant sa participation, une rencontre sera planifiée avec les parents pour discuter des différents scénarios possibles.



NOTRE OFFRE DE SERVICE

L'ensemble de nos programmes de loisirs comprennent des activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, culinaires. Les animations sont pensées et animées par nos animateur·ice·s.

APRÈS-MIDI PARASCOLAIRES

*Du Mardi et jeudi de 14h30 à 17h30
À l'École Joseph-Charbonneau*

Les après-midi parascolaires sont pensés comme un service comparable à un service de garde en milieu scolaire. En plus de nos animateur·ice·s maison, des animateur·ice·s invité·e·s développeront des projets spécialisés au fil de plusieurs rencontres avec les jeunes.



SESSIONS AUTOMNE – HIVER : LES SAMEDIS

*Les samedis de 9h à 16h
À l'École Victor-Doré*

Des journées d'animations sont proposées chaque samedi. Les avant-midi sont rythmés par des activités sportives et culturelles et les après-midi se font à la piscine. Deux à trois fois par session, les participant·e·s font une sortie culturelle ou reçoivent des activités spécifiques.



LE CAMP DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

À l'École Victor-Doré

La semaine de relâche est pensée sous un thème unique, que les animateur·rice·s s'approprient chacun leur tour, du lundi au vendredi. Au programme, activités sportives et culturelles, sorties et après-midi piscine.



LE CAMP DE JOUR ESTIVAL

À l'École Victor-Doré

Chacune des semaines de camp est animée, en rotation, par plusieurs animateur·trice·s qui choisissent une thématique pour guider leurs animations. Chaque semaine, une sortie culturelle et deux après-midi piscine sont également au programme.



LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

En sorties ou à l'école Joseph Charbonneau

Les journées pédagogiques sont conçues comme un service d'activités à la journée pendant les journées pédagogiques de l'école Joseph Charbonneau. Ces journées sont l'occasion de faire des sorties ou de recevoir des activités invitées !



UNE JOURNÉE TYPE

9h00 à 9h45 - Arrivée des participant·e·s

9h50 - Début des activités (animation ou activité invitée)

11h30 à 13h00 - Dîner

13h00 - Piscine ou activité pm (animation ou activité invitée)

14h45 - Préparation pour les transports et le départ

15h00 - Départ des participant·e·s



Sortie : Lorsque nous sommes en sortie celle-ci se déroule toute la journée



LE MATÉRIEL À APPORTER



Lunch
(froid en sortie)



Vêtements
pour aller à l'extérieur



**Maillot de bain*,
serviette**
(les jours de piscine)



Vêtements
de rechange



**Tout autre aide technique
nécessaire au confort et
à la sécurité des
participant·e·s**
(au besoin)



Cahier soleil
(fourni par Espace Multisoleil)

Tout l'équipement doit être identifié au nom du ou de la participant·e

**Lorsqu'un·e participant·e arrive au camp déjà vêtu·e de son maillot de bain, le parent ou tuteur·rice doit en informer l'équipe terrain avant le début des activités, en lui laissant un message téléphonique. Cette information permettra à l'équipe de se préparer adéquatement et d'assurer une gestion fluide des changements de vêtements, tout en évitant toute confusion.*



POINT SUR L'ALIMENTATION ET LA MÉDICATION

MÉDICATION

Nouveauté importante

À compter de cet été, nous ne pourrons administrer que les médicaments préparés en Dispill (pilulier préparé par la pharmacie).

Les médicaments remis dans leur contenant d'origine ou dans tout autre type de pilulier ne pourront pas être administrés.

Nous vous invitons à communiquer avec votre pharmacien dès que possible afin de faire préparer l'ensemble de la médication requise pour la période estivale en format Dispill.

Veuillez également noter que notre organisme ne fournit plus d'Advil (ibuprofène) ni aucune autre médication. **Seuls les médicaments déjà fournis par la famille et inclus dans les effets personnels du participant ou de la participante pourront être administrés. Si de l'Advil pourrait être nécessaire durant l'été, nous vous invitons à demander à votre pharmacien de l'inclure dans le Dispill, selon les recommandations de son professionnel de la santé.**

Afin d'assurer la sécurité des participant.e.s et d'éviter tout oubli, la médication est administrée exclusivement par un membre de l'équipe de coordination.

ALIMENTATION

Les participant.e.s dînent toutes ensemble de 11h30 à 12h30.

L'équipe est présente pour assister et encadrer le repas du midi.

Les participant.e.s qui sont nourri.e.s par alimentation par sonde participent au dîner dans le même lieu que le groupe. Ces personnes sont accompagnées et animées tout le long de leur alimentation, pour que tout le monde bénéficie d'une pause dîner agréable.



LE CODE DE VIE ET DES RESPONSABILITÉS

Savoir-être

Les participant·e·s d'Espace Multisoleil ainsi que leurs parents et leur tuteur·trice·s s'engagent à respecter les règles et à s'acquitter des responsabilités suivantes pour assurer le bon déroulement des activités :

- Respecter les autres participant·e·s, l'équipe de travail et toute autre personne avec qui des contacts ont lieu dans le cadre des activités.
- Suivre les consignes données par toute personne s'occupant des participant·e·s (employé·e·s, bénévoles, guides lors des sorties, sauveteur·euse·s, etc).
- Utiliser un langage et un comportement approprié en tout temps.
- N'avoir recours à aucune forme de violence, d'intimidation ou d'harcèlement physique, sexuel ou psychologique.
- Ne jamais s'éloigner ni partir seul.
- Suivre les activités sans mettre sa sécurité ni celle des autres en péril.
- Utiliser de manière adéquate son fauteuil roulant, sa marchette ou tout autre appareil et accessoire requis par sa condition physique.
- Prendre soin du matériel mis à la disposition d'Espace Multisoleil.
- Respecter la propreté de tous les lieux.
- Porter une tenue vestimentaire décente en tout temps.
- Participer activement à toutes les activités organisées.
- Spécifier dans le formulaire d'inscription les articles nécessaires et adaptés au confort, à la sécurité et au bien-être individuel du ou de la participant·e et apporter ces articles pour chaque journée d'activités.
- Déclarer et/ou mettre à jour toute particularité liée au comportement, à la santé, au confort & à la sécurité du ou de la participant·e et en fournir toute l'information pertinente.
- Laisser à la maison tout objet inutile et/ou de valeur ;
Espace Multisoleil n'est pas responsable des pertes, bris ou vols de ces objets et les confisquera pour la journée.
- Utiliser les objets personnels ou récréatifs uniquement durant les périodes de transport de fin de journée.

PROCÉDURE EN CAS DE NON-RESPECT

1. Le ou la participant·e sera rencontrée en compagnie des tuteur·rice·s afin de présenter un plan d'intervention qui comporte :
 - des détails des obligations à améliorer
 - des stratégies d'intervention
 - une date limite pour l'atteinte des objectifs
2. Des rencontres de suivis s'effectuent pour qualifier l'amélioration
3. Si les objectifs du plan d'intervention ne sont pas ou trop peu atteints, les services d'Espace Multisoleil seront inaccessibles.



LE CODE DE VIE ET DES RESPONSABILITÉS

Matériel de confort et sécurité



- Les tuteur·rice·s sont responsables de fournir les équipements de confort et de sécurité prescrits par les professionnel·le·s de la santé pour le ou la participant·e.
- Les tuteur·rice·s sont responsables de s'assurer qu'Espace Multisoleil est en possession de l'équipement de confort et de sécurité prescrit par les professionnel·le·s de la santé, lors de toutes les activités.
- Tout l'équipement doit être identifié au nom du ou de la participant·e.
- Si le matériel de confort et de sécurité pour le ou la participant·e est déjà dans les lieux utilisés lors des activités (comme une école)
 - > les tuteur·rice·s doivent en aviser l'équipe d'Espace Multisoleil,
 - > l'équipe demandera une permission spéciale afin de pouvoir utiliser le matériel,
 - > les tuteurs·trices doivent ensuite s'assurer que l'équipe est bel et bien en possession du matériel avant le début des activités.
- Le personnel d'Espace Multisoleil ne détient pas de matériel technique de dépannage et n'a pas le droit de se servir dans le matériel de l'école ou dans celui que les tuteur·rice·s ont prêté à l'école, à moins d'une demande spécifique effectuée en ce sens par les tuteurs·trices à l'équipe d'Espace Multisoleil :
 - > si une incohérence est identifiée entre les informations de santé recueillies auprès des professionnel·le·s et le matériel de sécurité fourni par les tuteur·rice·s, les tuteur·rice·s doivent remédier à la situation en fournissant le matériel prescrit,
 - > si l'utilisation du matériel prescrit n'est plus souhaité ou si du nouveau matériel non prescrit doit être ajouté, les tuteurs·trices doivent fournir une autorisation signée par un professionnel de la santé afin que le changement soit appliqué,

PROCÉDURE EN CAS DE NON-RESPECT

- Dès que le personnel identifie une anomalie le ou la participant·e et les tuteurs·rices·s sont informés et doivent faire une correction immédiate
- En cas de manquement, les services d'Espace Multisoleil seront inaccessibles,
- En cas de litige, la responsabilité finale incombe aux tuteur·rice·s de s'assurer que l'équipe d'Espace Multisoleil soit en possession du matériel de sécurité pour le ou la participant·e, et en adéquation avec ce qui est prescrit par les professionnel·le·s de la santé.



RETARD ET POLITIQUE D'ANNULATION



RETARD LORS DE LA RÉCUPÉRATION D'UN·E PARTICIPANT·E

- Les parents ou responsables sont tenus de récupérer le ou la participant·e à l'heure prévue de fin des activités. En cas de retard, des frais de 25 \$ par tranche de 30 minutes entamée seront facturés afin de couvrir les coûts liés à la prolongation de la supervision par notre équipe.
- Dès le premier retard, un plan d'intervention sera établi avec la famille afin d'identifier les enjeux rencontrés, de convenir de moyens préventifs et de favoriser le respect des heures de fin de service. Un suivi sera assuré par l'équipe de coordination afin d'accompagner la famille et d'évaluer l'évolution de la situation.

ABSENCE À LA JOURNÉE

- Si un·e participant·e s'absente à la journée sur une session d'activité ou une semaine de camp de jour, nous n'offrons pas d'option de remboursement comme la place pour le ou la participant·e est réservée sur l'ensemble de la session ou de la semaine de camp de jour. Pour une condition de santé justifiée qui nécessite des absences médicales imprévisibles, un crédit de l'équivalent d'une journée d'activité est accordé sur un service futur pour chaque absence motivée par la condition médicale.

ANNULATION D'UNE SESSION COMPLÈTE D'ACTIVITÉ OU D'UNE SEMAINE DE CAMP

- Si vous avez payé, l'annulation est remboursable sous forme de crédit sur un service futur si elle est effectuée avec 14 jours ou plus de préavis avant le début du service concerné.

Si la facture n'est pas acquittée, elle sera annulée.

- Le remboursement est conditionnel au remplacement de la place par une autre personne par notre équipe si l'annulation a lieu à moins de 14 jours de préavis avant le début du service concerné.
- Le remboursement est consenti peu importe le temps de préavis si l'annulation de la session ou de la semaine de camp d'été sont motivées par les raisons suivantes (Espace Multisoleil se réserve le droit de demander des pièces justificatives) :

- Situation médicale contraignante chez le participant·e
- Mortalité dans l'entourage proche
- Déménagement en dehors des zones desservies par Espace Multisoleil

CRÉDIT DE FORCE MAJEURE

- En cas de force majeure, si l'organisme n'arrive pas à offrir le service sur certaines journées prévues initialement, un crédit proportionnel aux heures de services non rendues est imputé au compte de chaque participant·e.



FAQ

Dois-je réserver le transport adapté de la STM lors des journées d'activités ?

R : Non, si le ou la participant-e utilise le TA de la STM pour se déplacer, nous nous chargerons de réserver celui-ci.

Si j'annule le transport adapté le matin, est-ce que le retour s'annule automatiquement ?

R : Non, si vous annulez le transport du matin, le retour n'est pas automatiquement annulé.

Si le ou la participant-e est en retard ou absent lors d'une journée d'activité, quoi faire ?

R : Nous aviser lors d'un retard ou d'une absence en appelant au : 438 397 4495

Certains renseignements ont changé concernant la fiche santé, le comportement ou les besoins du ou de la participant-e.

R : Il est important de nous aviser de tous changements concernant l'état de santé, l'évolution de l'autonomie, etc. du ou de la participant-e.

Le ou la participant-e s'alimente par alimentation par sonde. Est-il possible de participer aux activités?

R : Oui. Notre équipe est habilitée à nourrir une personne par alimentation par sonde à la suite d'une discussion avec les personnes responsables.





Espace Multisoleil

Espace Multisoleil
660 Villeray, bureau 2.115
Tiohtià:ke / Montréal (Québec)
H2R 1J1
www.espacemultisoleil.org
info@espacemultisoleil.org
+438 397 449

CHECK LIST MULTISOLEIL

Accrochez-moi sur votre frigo pour vous aider à ne rien oublier

☐

Lunch
(froid en sortie)

☐

Vêtements
pour aller à l'extérieur

☐

Médication
(au besoin)

☐

Tout autre aide technique
nécessaire au confort et à la
sécurité des participant-e-s
(au besoin)

☐

Vêtements
de rechange

☐

Cahier soleil
(fourni par Espace Multisoleil)

☐

**Maillot de bain,
serviette****
(les jours de piscine)

**Lorsqu'un.e participant.e arrive au camp déjà vêtu.e de son maillot de bain, le parent ou tuteur.ice doit en informer l'équipe terrain avant le début des activités, en lui laissant un message téléphonique. Cette information permettra à l'équipe de se préparer adéquatement et d'assurer une gestion fluide des changements de vêtements, tout en évitant toute confusion.*